



PRIX DE LA SPORTIVITE

ANNEE SCOLAIRE

2015 / 2016



ECHEANCIER

DATES	ACTIONS
7 MARS 2016	Envoi des dossiers aux établissements
15 AVRIL 2016	Date limite de renvoi des dossiers au service départemental UNSS
9 MAI 2015	Délibération du jury à la DSDEN des Landes
Entre le 06 et 10 JUIN 2015 Date à fixer lors de la réunion de délibération du jury	Remise des récompenses à la DSDEN des Landes

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉDAILLÉS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE
ET DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Reconnue d'Utilité Publique le 9 juillet 1958 – N° d'inscription à la Préfecture de Police 16270 – N°
d'agrément 11710

-----COMITE DES LANDES-----

PRIX DE LA SPORTIVITE

1 – ANALYSE DE LA SITUATION

Lorsqu'on cherche à préciser les relations de l'éducation physique et du sport, on s'aperçoit que cinq points de vue peuvent être envisagés.

- le premier consiste à percevoir deux phénomènes ayant un rapport d'opposition, le sport contre l'éducation physique.
- le deuxième est à l'inverse du premier, les deux concepts se confondent, le sport et l'éducation physique représentent la même réalité.
- le troisième permet de recouper les deux notions, mais chacune ont leur spécificité.
- le quatrième montre que le sport est un phénomène plus vaste que l'éducation physique qu'il contient.
- le cinquième permet au sport d'être inclus dans l'éducation physique et en constitue un outil.

Chacun de ces points de vue a ses défenseurs mais il faut souligner que la culture est le pivot qui permettra au sport et à l'éducation physique de progresser. Parmi les cinq points présentés, les Parents d'élèves ont tendance à adopter le second point de vue, ne faisant pas la distinction entre sport et éducation physique, mais admettent également le point cinq. Cela dit, il ne faut pas s'y tromper. Si les Parents d'élèves réclament trop souvent plus d'éducation physique, « indispensable au développement de nos enfants », ils sont loin d'accepter que cela s'opère par le rééquilibrage horaire des autres enseignements. Au cours d'enquêtes, il a été demandé aux Parents d'élèves de hiérarchiser les disciplines scolaires ; on retrouve toujours entête les mathématiques et le français et, vers la fin de la liste, l'éducation physique. Les parents veulent d'abord voir leurs enfants obtenir une place honorable dans la stratification professionnelle et, dans ce but, accordent la priorité aux études.

Cela dit, il ne faut pas oublier que, dans notre système éducatif actuel, la part de l'enseignement général est prépondérante par comparaison à celle de l'enseignement de l'éducation physique qui, elle, est réduite. C'est pourquoi cet équilibre indispensable ne peut être assuré que par la participation volontaire de l'élève à l'Association Sportive de l'Etablissement et à l'Union Nationale du Sport Scolaire. Il apparaît indispensable d'équilibrer ces deux enseignements, indissociables, et de promouvoir ceux et celles qui prennent conscience de la situation en faisant une synthèse harmonieuse. Encore faut-il souligner également ceux et celles qui prennent des responsabilités au sein de la classe et de l'établissement.

2 – OBJECTIFS SPECIFIQUES

Compte tenu de la situation, la récompense doit correspondre à trois critères :

1 – Valeur scolaire

- on appréciera les résultats scolaires obtenus pendant la classe de troisième, en dégagant les aptitudes de l'élève, en soulignant la qualité de son travail.

2 – Valeur sportive

- on appréciera les résultats sportifs et le niveau de pratique
- participation aux activités sportives dans un club ou une association :
 - à l'intérieur de l'établissement
 - résultats obtenus en éducation physique
 - participation à l'Association sportive et résultats obtenus à l'UNSS
 - à l'extérieur de l'établissement

3 – Valeur morale

- on s'attachera à dégager les qualités de l'élève dans le domaine de l'initiative, du goût à entreprendre, de la ténacité, de la loyauté et du sens de l'équipe.

REMARQUE : Il semble intéressant, en terme d'information, de faire savoir qu'il existe une Fédération, qui regroupe des personnes du monde sportif et socio éducatif, qui se préoccupe des problèmes de la jeunesse.

3 – DESCRIPTION DE L'ACTION ENVISAGEE

Faire connaître l'importance et la valeur du sport et de l'éducation physique à certains élèves des classes de troisième de Collège, de SEGPA et de Lycée professionnel leur permettant, à la fin de leur scolarité, d'être récompensés.

4 – MISE EN ŒUVRE

ORGANISATION ET REALISATION PREVUE

PRIX DE LA SPORTIVITE

ARTICLE 1

Il est créé, au niveau du Comité Départemental FFMJS des Landes, un prix pour les élèves de troisième des Collèges dit « PRIX DE LA SPORTIVITE », destiné à récompenser les élèves qui, par leur valeur sportive et scolaire, par leur loyauté, leur esprit d'initiative, leur sens de l'équipe, leur rayonnement, auront témoigné du plus heureux équilibre entre les qualités physiques, intellectuelles, morales et humaines.

ARTICLE 2

Les prix seront au nombre de six, trois garçons et trois filles, classés 1^{er} - 2^{ème} - 3^{ème} et attribués chaque année scolaire. Les élèves devront avoir au plus seize ans dans l'année scolaire.

ARTICLE 3

Les élèves seront obligatoirement adhérents à l'Association Sportive de l'Etablissement. Les élèves des sections sportives pourront concourir.

ARTICLE 4

Les dossiers de candidatures seront transmis directement aux Chefs d'Etablissement par les services administratifs de la DSEDEN des Landes. **Après avoir été complétés, ils seront retournés, au plus tard le 15 Avril 2016, service départemental de l'UNSS à la DSDEN des Landes 5 Avenue Dufau 40 012 MONT DE MARSAN CEDEX**

ARTICLE 5

Le jury sera composé par 5 membres du Conseil d'Administration du Comité Départemental FFMJS et d'un membre désigné de chacun des partenaires institutionnels. La réunion se tiendra avant le 30 mai.

ARTICLE 6

La valeur des prix sera déterminée chaque année par le Comité départemental de la FFMJS.

ARTICLE 7

La remise solennelle des prix se fera en juin de chaque année au cours d'une cérémonie organisée à la DSEDEN des Landes.

5 – PARTENAIRES ASSOCIES

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Conseil Départemental des Landes – Direction départementale de l'Éducation Nationale – Direction départementale de la jeunesse et des sports – Comité départemental olympique et sportif – Direction du service départemental de l'UNSS

PARTENAIRES FINANCIERS

FFMJS – CDMJS 40 – Conseil Général des Landes – DDJS
Le CDMJS des Landes pourra solliciter des subventions auprès d'organismes privés.

6 – EVALUATION

Chaque année une évaluation sera faite.

Le Président
Christian FERRE PUJOLLE

PRIX DE LA SPORTIVITE



DOSSIER DE CANDIDATURE

ANNEE SCOLAIRE 2015 / 2016

1 - ETAT CIVIL

NOM.....

Prénom.....

Date de naissance..... Age

Adresse.....

.....

N° de téléphone.....

Collège fréquenté pendant la classe de 3^{ème} (adresse complète + téléphone)

.....

.....

2 - SITUATION DE FAMILLE

Profession de père.....

Profession de la mère.....

Nombre de frères et sœurs:..... indiquer leur âge.....

Situation de famille particulière.....

.....

Situation familiale en général.....

.....

3- PROFIL DE L'ELEVE

1- VALEUR SCOLAIRE

Classe.....

Résultats obtenus pendant l'année scolaire de la classe de troisième :

.....

Aptitudes remarquées :

.....

.....

Avenir envisagé :

.....

Appréciations du Professeur principal :

.....

.....

.....

2- VALEUR SPORTIVE

Résultats obtenus et niveau de pratique :

- A l'intérieur du collège :

▪ en éducation physique et sportive :

.....

- à l'association sportive :

.....
.....

- A l'extérieur du collège :

.....
.....

Avis détaillé du professeur d'éducation physique et sportive :

.....
.....
.....
.....

4 - VALEUR MORALE

A compléter conjointement par le professeur principal et le professeur d'éducation physique et sportive.

- esprit d'initiative :

.....
.....

- ténacité :

.....
.....

- sens de l'équipe :

.....
.....

- loyauté

.....
.....

- rayonnement dans le collège (responsabilité, délégué de classe, à l'A.S., etc...)

.....
.....

5 - AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT

A.....le.....

Signature du chef d'établissement